

BULLETIN MUNICIPAL

n°26

juin 2015

SOMMAIRE

1^{ère} de couverture : Le bourg depuis le chemin communal de Salignac

2^{ème} de couverture : Le sommaire

Pages 2 & 3 : La lettre du maire

Pages 4 & 5 : L'Etat-civil et la vie associative

Page 6 : Votre Compte Administratif 2014

Page 7 : Votre Budget Primitif 2015

Pages 8, 9 & 10 : La comptabilité des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants

Pages 11 & 12 : La valorisation du compte de gestion de votre commune

Pages 13 & 14 : Les travaux terminés

Pages 15 : Le chemin de randonnée

Page 16 : Les intempéries du 11 juin 2015

Page 17 : le fleurissement du Bourg

Page 18 : Information

Page 19 : Les numéros téléphoniques utiles

LA LETTRE DU MAIRE

Saint- Hilaire d'Estissac, le 15 juin 2015

Chères saint-hilairoises, chers saint-hilairois,

Vous vous apprêtez à lire le 26ème bulletin municipal et je vous en remercie. Il résume une année de vie municipale.

Les travaux de remise en état de l'ancien presbytère sont achevés et les 2 logements loués.

Un recours est engagé pour récupérer les loyers perdus et les frais annexes (diagnostics immobiliers, vidange, etc...) non indemnisés par l'assurance. Ce recours porte sur une somme de 14 000 € environ.

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le conseil municipal a délibéré et voté le tracé d'un nouveau chemin de randonnée adapté aux promenades familiales. Les ornières les plus importantes ont été comblées et il sera opérationnel à la rentrée. Une réflexion est en cours pour adjoindre une 2^{ème} boucle à ce tracé.

Il a été décidé d'effectuer, avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, un état des lieux de la voirie communale (réfection de chaussées, curage de fossés, nettoyage de buses obstruées) et de programmer les travaux dans le temps en fonction de l'urgence et du coût. Des devis sont en attente.

En 2014, Saint-Hilaire d'Estissac a contribué au redressement des finances publiques à hauteur de 551 € sous la forme d'une baisse des dotations de l'état. Cette année, la contribution communale s'élèvera à 1 281 € et, selon l'outil d'estimation de l'Association des maires de France, à 3 110 € en 2016 et à 4 390 € en 2017. Il va de soi que cette contribution a et aura des conséquences très lourdes sur l'investissement d'autant que le conseil municipal s'est refusé d'augmenter le taux des 4 taxes.

Toutefois, il a délibéré et voté la mise en place de la taxe d'aménagement à un taux de 1% à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle s'applique, sauf exception, lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Plusieurs pages sont consacrées aux finances municipales. Claude, notre secrétaire y a largement contribué.

Des autorisations de construire ou d'aménager, ou de permis modificatif ont été délivrées par les autorités compétentes ainsi que des décisions de non-opposition à une déclaration préalable. Ainsi, le 4 mars 2015, le Préfet de la Dordogne a délivré l'autorisation de construire le parc de panneaux photovoltaïques à la Sautonie. Un recours auprès du Tribunal Administratif aurait été déposé.

Au cours du dernier trimestre 2015, le SDE24 (Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne) procédera au renforcement des lignes « base tension » à la Contie et à Jambriaud en remplaçant les fils nus par des fils torsadés. Pour information, les fils nus sont pour partie la cause des microcoupures par mauvais temps. Il en restera 3 kms environ sur

notre commune. Le Président du SDE 24 s'est engagé récemment à éradiquer tous les fils nus du département dans les 4 ans à venir.

Sur proposition du SDE24, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Groupement d'achat d'électricité mis en place par les 5 syndicats départementaux de l'actuelle région Aquitaine. Le but est de faire baisser les factures d'électricité. Il sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2016, date de la déréglementation des tarifs.

La nouvelle carte intercommunale du Pays de Villamblard arrive à son terme. Elle sera finalisée avant la fin de l'année après enquête publique. Les dates et lieux de cette enquête vous seront communiqués dès l'information connue.

Pour finir, n'oubliez pas de venir nombreux aux manifestations organisés par le Comité des fêtes. L'agenda figure dans les pages suivantes et sur le site internet de la commune nouvellement créé à l'adresse suivante : <http://www.saint-hilaire-destissac.fr>

Bon été à toutes et à tous.

Le maire,
Jean-Claude Dareau

AVERTISSEMENT

Par souci d'économie, la version papier du présent est en noir et blanc.

La version couleur est consultable en ligne sur le site communal.

Elle peut vous être envoyée par courriel à la condition de bien vouloir nous communiquer votre adresse mail à la mairie : <mailto:mairie.sainthilairedestissac@wanadoo.fr>



ETAT-CIVIL

Le 27 mai 2015 à Périgueux est née Jeanne, Nala BOURLAND, fille de Manon VENOU MOULLES et de Paul BOURLAND domiciliés Ancien presbytère porte ouest.
Bienvenue à Jeanne et félicitations aux heureux parents.

---ooOoo---

Le 17 juin 2015 à Périgueux est décédé Gilbert PIEDNOIR domicilié aux Granges.
Très sincères condoléances à Colette, son épouse, à toute sa famille et à tous ses amis.

VIE ASSOCIATIVE

Scrabble de saint Hilaire d'Estissac

Le club de Scrabble termine la saison en deuil suite au décès de Gilbert.
Avec son épouse Colette, il avait adhéré à l'association dès sa création et ne manquait quasiment aucun de nos rendez-vous du jeudi.

Tu vas nous manquer Gilbert. Bon courage Colette, nous pensons à toi.

Une autre disparition a touché le club à la fin de l'année 2014. Il s'agit de celle de Raymonde FAVRET, chamoniarde originaire de Beleymas, qui se joignait à nous à chaque fois qu'elle séjournait dans sa maison de Campagnac.

Entre ces tristes nouvelles, le club de Scrabble a poursuivi son petit bonhomme de chemin en organisant quelques compétitions officielles avec les clubs voisins mais surtout en se retrouvant tous les jeudis à 14 heures salle polyvalente à Saint Hilaire d'Estissac pour disputer une partie « club » autour d'un café ou d'un thé accompagné de gâteaux secs.

Il a accueilli un nouveau venu qui se prénomme Bernard et vient d'Eglise Neuve de Vergt.

N'hésitez à faire comme lui en poussant la porte de la salle polyvalente ou en téléphonant à Angéline DAREAU au 05 53 80 81 72. A bientôt.

Comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac.

L'année dernière le comité vous a proposé les activités suivantes :

- Le dimanche 11/05/2014, a eu lieu un concert polyphonie vocale avec le quatuor Phileas dans l'église. Le concert a été suivi d'un verre de l'amitié.
- Le samedi 12/07/2014, une auberge espagnole a rassemblé un grand nombre de Saint Hilaïrois pour un repas tous ensemble, chacun ayant amené quelques choses pour le partager. Pour rendre cette soirée encore plus conviviale plusieurs d'entre eux, musiciens amateurs, sont venus avec leur instrument et ont animé la soirée.
- Le samedi 08/11/2014, une soirée bourru châtaigne et jeux de société. Une cinquantaine de participants se sont retrouvés pour participer à cette soirée dans la bonne humeur !
- Le samedi 14/12/2014 un après-midi Contes de Noël à l'église de St Hilaire d'Estissac suivi par un goûter à la salle des fêtes pour les petits et les grands.

En 2015, le comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac est heureux de vous proposer :

- Le Dimanche 12/07/2015, une journée **Troc, Croc et Rock** ! Suite au succès de l'auberge espagnole de l'an dernier nous reconduisons cette fête estivale et l'élargissons à la journée toujours en restant dans l'échange, le partage, la convivialité et le plaisir de se retrouver à Saint Hilaire d'Estissac
 - **TROC** : à partir de 9h **zone de libre échange**. chacun peut donner et récupérer gratuitement.
Réservation au 07 50 94 88 26
 - **CROC**: Toute la journée **buvette, frites et sandwiches**.
Le soir à partir de 19h **auberge espagnole** : Venez partager votre repas à l'ombre des platanes de Saint Hilaire. N'oubliez pas vos couverts.
 - **ROCK**: Concert gratuit en plein air à partir de 19h avec le groupe **Purple Blues** ! (blues, folk, electro acoustique).
- Au début de l'automne, nous vous convierons à une nouvelle soirée bourru châtaigne et jeux de société.
- A l'entrée de l'hiver petits et grands se retrouveront pour partager un bon moment autour d'un spectacle suivi d'un goûter et pot de l'amitié.

Nous espérons, vous retrouver nombreux, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Vous serez informé des activités par affichage et flyers dans les boîtes aux lettres, une page facebook (Comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac) a été également créée pour retrouver l'agenda des festivités, et sur le site <http://www.saint-hilaire-destissac.fr>.



NOTRE COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	204.175,77 €
Charges à caractère général (eau-électricité-carburant-diverses fournitures-assurances-travaux au presbytère-fauchage-téléphone-taxes foncières-indemnités percepteur-fêtes et cérémonies)	153.741,78
Charges de personnel	24.333,55
FNGIR	8.724,00
Autres charges courantes (indemnités des élus-SDIS-cotisations aux syndicats et communes-subventions aux associations)	17.324,43
Charges financières	52,01

<u>RECETTES</u>	207.520,39 €
Atténuation de charges (Fonds compensation supplément familial)	183,00
Redevances (occupation domaine public+concession)	736,00
Impôts et taxes	44.677,60
Dotations et participations de l'Etat	28 764,00
Loyers et salle des fêtes	4.402,79
Produits exceptionnels	128.757,00
(Assurances presbytère : 127.437,00 – Subvention évaluation des risques des salariés : 1.120,00 – Vente porte et fenêtres du presbytère : 200,00)	
Excédent N-1 :	+ 1.542,06€
Excédent N :	+ 3.344,62 €
TOTAL :	+ 4.886,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	37.969,37 €
Matériel (Pulvérisateur+cisaille haie)	178,29
Panneaux signalisation	130,85
Salle des fêtes WC	1 700,40
Remboursement caution	336,00
Mur cimetière	35.624,23

<u>RECETTES</u>	33.242,03 €
Subventions	15.537,35
- Solde DETR WC salle des fêtes : 2.279,65	
- Solde DETR mur cimetière : 5.257,70	
- Solde Conseil général cimetière : 8.000,00	
FCTVA	1.755,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	15.949,68
Excédent N-1 :	+ 2.879,96 €
Déficit N :	- 4.727,34 €
Besoin de financement :	1.847,38 €

CLOTURE DE L'EXERCICE : + 3.039,30 €

VOTRE BUDGET PRIMITIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	111.562,30 €
Charges à caractère général (eau-électricité-carburant-diverses fournitures-assurances-travaux au presbytère-fauchage-téléphone-taxes foncières-indemnités percepteur-fêtes et cérémonies)	58 164.00
Charges de personnel	25 770.00
FNGIR (Taxe versée à l'Etat)	8 530.00
Autres charges courantes (Indemnités des élus-Service incendie-cotisations aux syndicats et communes-subventions aux associations)	18 609.00
Charges financières	0.00
Virement à la section d'investissement	489.00

Détail de certaines dépenses de fonctionnement

Cotisations aux syndicats	
- SDE 24 (maintenance éclairage public)	215.00
- SIVOS (transport scolaire Mussidan)	434.00
- SDE 24 (participation aux CEE)	130.00
- Syndicat du bassin de l'Isle	200.00

<u>RECETTES</u>	111.562,30 €
Redevance occupation domaine public	740.00
Impôts et Taxes (Taxes locales-IFER-dotations état)	37 043.00
Dotations	22 459.00
Loyers et salle des fêtes	12 294.00
Produits exceptionnels (Assurances presbytère)	36 537.00
Excédent N-1	2 489.30

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	9.890,00 €
- Matériel bureau + reliures registres	1 500.00
- Aménagement bâtiment	1 450.00
- Voirie	5 800.00
- Remboursement caution	1 140.00

<u>RECETTES</u>	9.890,00 €
- Subventions	2 435.00
WC salle des fêtes :	
- Conseil Général	2 435,00€
- Cautions	1 140.00
- FCTVA	5 826.00
- Virement section de fonctionnement	489.00

LA COMPTABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE MOINS DE 2500 HABITANTS

A- La comptabilité suit le calendrier de l'année civile.

Un exercice comptable comprend l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cependant, les opérations relatives aux dépenses d'investissement ne peuvent s'effectuer qu'à partir du vote du budget primitif.

B- Elle se compose de plusieurs documents budgétaires :

- budget primitif
- budgets supplémentaires (facultatif)
- modifications budgétaires
- compte administratif
- affectation du résultat

I – Le budget primitif

Le budget primitif, présenté par le Maire, doit être voté par le Conseil municipal au plus tard le 15 avril de chaque année.

Il doit être voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Si le compte administratif N-1 et l'affectation du résultat ont été votés avant le vote du budget primitif, ce dernier reprend les résultats N-1.

II – Les budgets supplémentaires

Les budgets supplémentaires sont généralement votés par le Conseil municipal si l'affectation du résultat n'a pas été votée avant le vote du budget primitif. Il faut alors intégrer dans le budget primitif l'excédent ou le déficit des deux sections (investissement/fonctionnement). Ou lorsque des travaux importants et exceptionnels sont à exécuter au cours de l'année et qu'ils n'ont pas été prévus. Cette pratique des budgets supplémentaires est extrêmement rare.

III – Les modifications budgétaires

Le Conseil municipal vote, tout au long de l'année, les modifications budgétaires pour réajuster les prévisions, faites au moment du budget primitif, de certains articles en fonction des dépenses et des recettes réelles. Selon le cas, il est nécessaire de voter une ouverture de crédits ou un virement de crédits

1-1 L'ouverture de crédits

Lorsqu'une dépense n'a pas été prévue, il est nécessaire de créer une ouverture de crédits de cette dépense qui s'accompagne d'une ouverture de crédits en recettes pour toujours respecter l'obligation d'équilibre budgétaire.

1-2 Le virement de crédits

Les sections d'un budget sont composées d'articles regroupés en chapitres en recettes et en dépenses.

En cours d'année, il est possible de réajuster le budget primitif en dépense comme en recettes, en effectuant des virements de chapitres à chapitres au sein d'une même section.

IV – Le compte administratif

Le compte administratif reprend l'ensemble des écritures passées ainsi que toutes les modifications budgétaires enregistrées durant toute l'année.

Il est soumis au vote l'année suivante, généralement entre le 1^{er} janvier et avant le vote du nouveau budget.

C'est le conseiller le plus ancien qui présente à l'assemblée, le compte administratif dressé par le Maire.

Du compte administratif se dégage l'excédent ou le déficit des sections de fonctionnement et d'investissement.

V – L'affectation du résultat

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice précédent (N), le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat.

1-1 Le résultat de la section de fonction est excédentaire et celui de la section d'investissement est déficitaire

L'affectation de l'excédent de fonctionnement couvre tout ou partie des besoins d'investissement.

1-1-1 L'excédent de fonctionnement est supérieur au besoin d'investissement

L'affectation du résultat se traduit par un excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice suivant (en N+1) et aucun report en section d'investissement.

1-1-2 L'excédent de fonctionnement couvre en partie le besoin d'investissement

L'affectation du résultat se traduit par un déficit d'investissement à reporter sur l'exercice N+1 et aucun report en section de fonctionnement.

2-1 Les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires

L'affectation du résultat se traduit par un report d'excédent sur l'exercice N+1 dans les deux sections.

3-1 Les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement sont déficitaires

L'affectation du résultat se traduit par un report déficitaire dans les deux sections.

En parallèle à la comptabilité communale, le percepteur tient lui aussi une comptabilité qu'il formalise en fin d'année par l'édition d'un compte de gestion.

Si celui-ci est identique au compte administratif, le Conseil municipal prend acte du compte de gestion du percepteur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A partir de ce compte de gestion, le percepteur peut réaliser une analyse de la comptabilité qu'il adresse à la collectivité.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative sont votés par le Conseil municipal pour être exécutés par l'ordonnateur (le Maire).

C- L'exécution du budget primitif, supplémentaire et de la décision modificative

Le Maire étant l'ordonnateur des décisions prises par le Conseil municipal, il effectue le paiement des dépenses engagées par l'émission de mandats et perçoit les recettes par l'émission de titres de recettes.

Les dépenses et les recettes sont enregistrées par articles qui sont regroupées par chapitres et par section.

Les articles répondent à un plan comptable appelé M14 pour la comptabilité générale, M40 pour la comptabilité de la gestion de l'assainissement collectif...

La spécificité d'une comptabilité communale est qu'elle se présente sous la forme d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque section fonctionne indépendamment tout en ayant des passerelles.

Lors de l'élaboration du budget, généralement l'équilibre de la section de fonctionnement se fait par un virement à la section d'investissement.

DETAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Annexe aux dépenses de fonctionnement : autres charges courantes du budget primitif)

FONCTIONNEMENT					
6553	SDIS	Cotisation annuelle	Service incendie et secours	Etablissement de droit public	2 946,00
6554	Subvention 2015	Ecole	Particip Ecole Vd	Etablissement de droit public	6 400,00
6554	Participation 2015	Agriculture	Syndicat Vallée CREMPSE	Etablissement de droit public	200,00
6554	Participation 2015	Transport scolaire	SIVOS MUSSIDAN	Etablissement de droit public	434,00
6554	Maintenance EP 2015	E.P	SDE 24	Etablissement de droit public	215,00
6554	Participation 2015	CEE	SDE 24	Etablissement de droit public	130,00
6558	Participation 2015	Conseil	A.T.D.	Etablissement de droit public	112,00
6558	Participation 2015	Transport primaire	Mairie Villambard	Commune	125,00
6574	Subvention 2015	Animaux	S.P.A. Bergerac	Association	75,00
6574	Subvention 2015	Culture loisirs	Comité des Fêtes	Association	500,00
6574	Subvention 2015	Subvention	Amicale St Hilaire de France	Association	12,00
6574	Subvention 2015	Association	Association "Pays de Beleyrne"	Association	50,00
6574	Subvention 2015	Subvention	Association Parents d'Elèves V	Association	30,00
6574	Particip. Classe mer	Classe de mer 2015	Ecole de Villambard	Autre personne de droit privé	110,00

VALORISATION DU COMPTE DE GESTION DE NOTRE COMMUNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE DE MUSSOAN 17 Place VICTOR HUGO 34400 MUSSOAN MEL : ...
POUR MESSIEUR LE MAIRE
Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h Et de 13 h 15 à 16 h. Perception : (Plein ou sans RDU) Maire élu(e) par : BEAUME LACROIX Téléphone : (...) Télécopie : (...)

MUSSOAN, le 26 mai 2015

Maire

24400 SAINT HILAIRE D'ESTISSAC

Objet : valorisation financière et fiscale du compte de gestion de la commune.

Pièces jointes : 1 restitution 2014

2 fiche AEF pour données comparatives par habitant (2013-2014).

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver, ci-après, la valorisation commentée du compte de gestion de votre collectivité.

Au préalable, il est nécessaire de préciser qu'en 2014, l'augmentation des produits et des charges réelles, à proportion, est due au sinistre qui a touché votre commune lors de l'incendie des logements de l'ancien presbytère. L'indemnisation de l'assurance, de l'ordre de 129 000€, enregistrée en section de fonctionnement a permis d'effectuer les travaux de reconstruction toujours dans cette section de fonctionnement.

Ainsi, malgré une baisse des produits réels de fonctionnement, les charges réelles de fonctionnement ont pu être couvertes.

C'est pourquoi la capacité d'autofinancement (CAF) brute, bien qu'ayant diminué, s'établit encore à 3 345 € au 31/12/2014. Elle a cependant enregistré une baisse de 80,82% par rapport à l'exercice 2013.

La CAF nette mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, les ressources pour, à la fois, rembourser ses dettes et financer, en propre, ses dépenses d'équipement.

La commune n'ayant aucun emprunt en cours, la capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute.

Elle a permis l'autofinancement des dépenses d'équipement (37 633€) réalisées durant l'exercice, les travaux de reconstruction des deux logements ayant été comptabilisés en section de fonctionnement.

Au 31/12/2014 le fonds de roulement s'élevait à 3 039€ représentant 17 jours de dépenses de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles dues au sinistre.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Les tensions sur la trésorerie sont passagères. Le niveau du financement disponible est satisfaisant.

La commune n'a aucun endettement.

L'effort fiscal de la collectivité, en 2013, s'établissait à 0,8844385 pour une moyenne de la strate de 0,986925.

La fiscalité peut représenter une marge de manœuvre en cas de besoin.

Les charges de personnel, en légère hausse, restent supérieures aux moyennes de la strate démographique.

La situation bilancielle de la commune est donc saine.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information afférent à ce document et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Emeline LACROIX
Inspecteur Divisionnaire

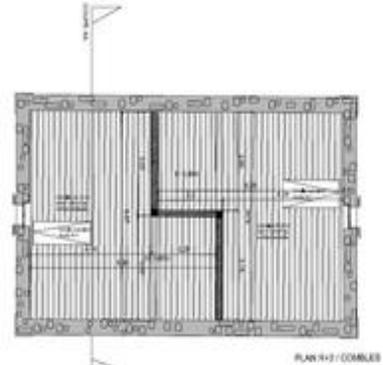
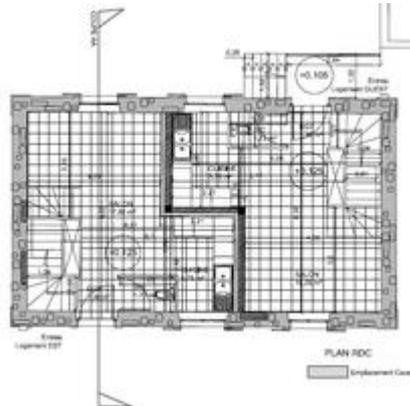
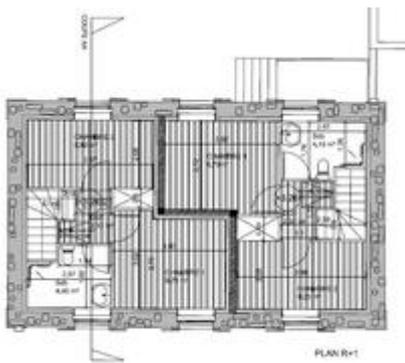
TRAVAUX TERMINES



Les travaux de remise en état de l'ancien presbytère ont été achevés le 29 janvier 2015.



Sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet Marty Architectes & Associés, les 2 logements existants ont été réaménagés en 2 duplex parfaitement symétriques du rez de chaussé au grenier ; l'un ayant son entrée façade Ouest et l'autre façade Est.

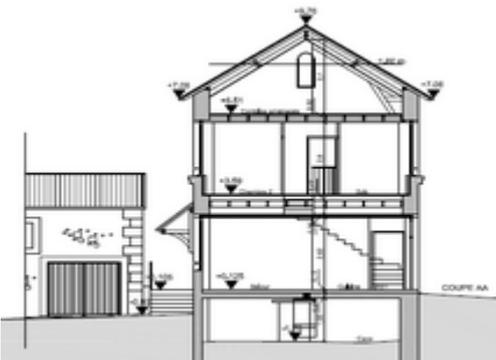


Une isolation complète a pour permettre des Quantifiés par le SDE 24, Certificat d'Economie

1100 €. Pour information, cette somme équivaut grosso modo à 1 point de taxe d'habitation.

été réalisée à cette occasion économies d'énergie. elles ont été valorisées par un d'Energie d'une valeur de

Le 15 février 2015, le logement Ouest était loué à un jeune couple : Mme Manon VENOUE-MOULLES et M. Paul BOURLAND, originaires de la communauté de communes de Saint Astier et futurs parents et le 1^{er} mai, le logement Est était loué à Mme Maryline BODEAU, ancienne sainthilairoise. Bienvenue à eux.



Le loyer mensuel s'élève à 420 €.

Avant :

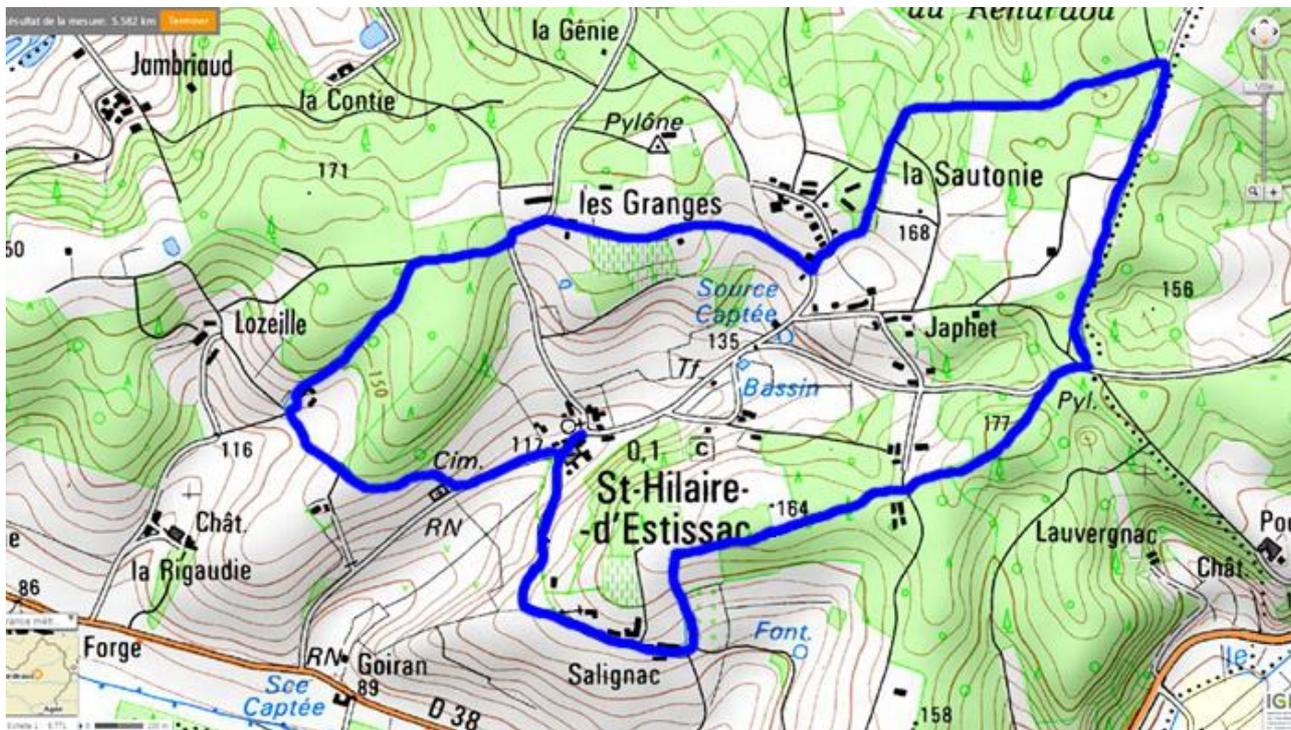


Après :



LE CHEMIN DE RANDONNEE

Le tracé :



Il sera opérationnel après la rentrée
Les ornières importantes ont été comblées



car des sentiers sont à restaurer.
récemment.

Un important travail de débroussaillage et de défrichage reste à réaliser.
Un projet de valorisation (biodiversité, patrimoine) du parcours est en cours de réalisation et confié à un groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole La Peyrouse de Périgueux.

LES INTEMPERIES DU 11 JUIN 2015

Une fois de plus, les précipitations intenses du 11 juin 2015 ont provoqué une coulée de boue sur la RD 38, entre Campagnac et Goiran, en ravinant une parcelle de maïs qui la surplombe et en comblant le fossé qui les sépare.



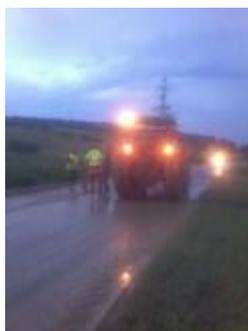
Cette coulée de boue était la cause d'un accident heureusement sans conséquence corporelle pour le chauffeur de l'utilitaire qui avait terminé sa route dans le fossé.

Après plusieurs heures d'effort, les pompiers du Centre de secours de Villamblard,



aidés par l'agent du CG24 et l'exploitant de la parcelle incriminée dégageaient la route alors que le véhicule accidenté était sorti du fossé et remorqué.

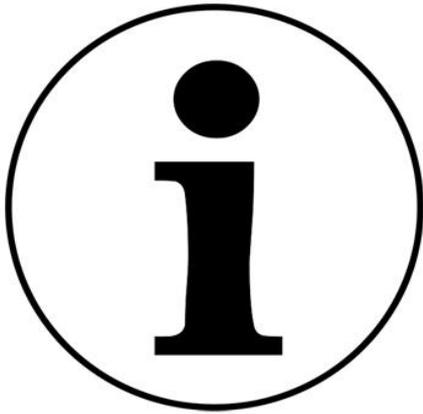
Plus de peur que de mal.



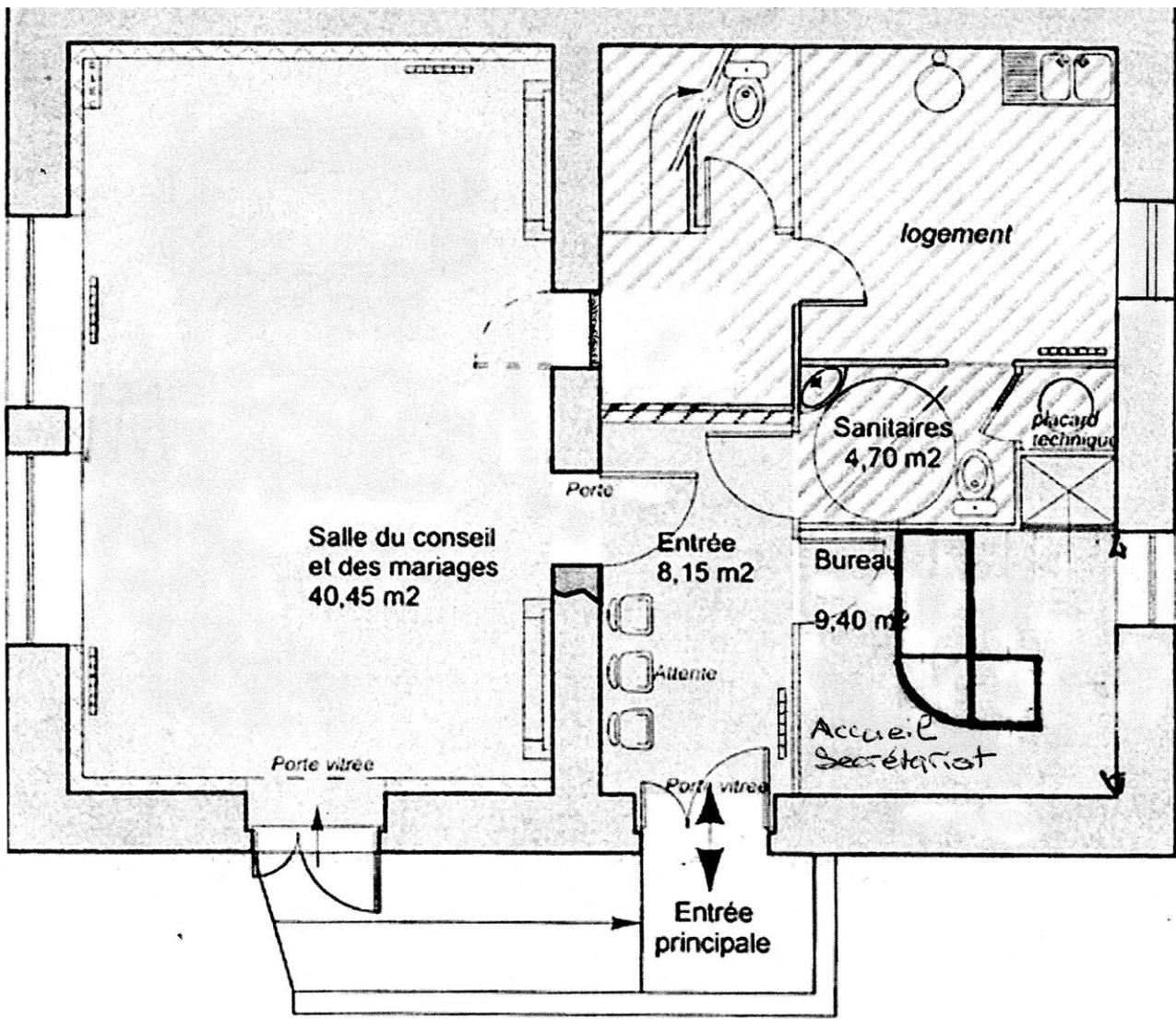
LE FLEURISSEMENT DU BOURG



Par Jérôme, notre jardinier.



A compter de la rentrée, l'accueil du public et le secrétariat se tiendront dans la pièce annexe (ancien du bureau du maire). Notre secrétaire ne vous accueillera plus en vous tournant le dos et travaillera ainsi dans de meilleures conditions derrière un bureau digne de ce nom et dans une pièce moins énergivore que la grande salle qui servira occasionnellement aux réunions, aux mariages et au maire.



NUMEROS UTILES

URGENCE :

SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
Ou 05 53 81 70 17
POMPIERS : 18

Médecin généraliste: Docteur Claudine Bel-Guér 05.53.81.90.03

Médecin généraliste Docteur Yveline Désirel 05.53.81.44.09

Infirmier/ières: Mme Christine Claudel: 05.53.81.78.73

Mme Sophie Lacombe: 05.53.80.95.46

M. Michel Trouvé:

Mme Sylvie Mellier: 06.07.09.89.74

MAIRIE :

Le Bourg
24140 Saint-Hilaire d'Estissac

Tél. : 05 53 81 93 42

mairie.sainthilairedestissac@wanadoo.fr

<http://www.saint-hilaire-destissac.fr>

Ouverte tous les mercredis
de 09:00 à 12:00 & de 14:00 à 17:00

Coordonnées téléphoniques
de M. le Maire :
05 53 80 81 72 & 06 43 98 56 58

Mme Joëlle Brigasco: 05.53.82.28.94

Mme Sylvie Poirier:

Mme Marie Rigau

Pharmaciens Mmes Cécile Cantelaube 05.53.81.23.84

& Jacqueline Gauchon

Masseur-kinésithérapeute Mme Elisa Besse-Meredieu 05 53 81 29 40

Ostéopathe Mme Laura Martinez 06 78 80 31 51

Pédicure-podologue Mme Stéphanie Blanc 05 53 54 00 10

Acupuncteur Mme Joëlle Brigasco 06 63 35 00 95

PERSONNEL COMMUNAL:

Claude Delarche: secrétaire

AIVAP 05 53 81 94 64

SPE Point Info 05 53 81 33 62

Jérôme Boissonnat: Cantonier-jardinier